

Questions orales

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a étudié le projet d'établissement d'un centre de conditionnement et distribution primaires proposé par le gouvernement terre-neuvien à la suite d'études en profondeur menées par la société Canadian Kellogg et qui pourrait révolutionner les techniques de pêche et de traitement du poisson dans la péninsule d'Avalon et sur les côtes est et nord-est de Terre-Neuve, tout en permettant l'embauche d'environ 4,500 personnes? Si tel est le cas, le ministre est-il d'accord avec ce projet, compte tenu du chômage élevé dans cette région, et le gouvernement fédéral participera-t-il financièrement à la réalisation de ce projet?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, sans faire de grandes phrases, je suis d'accord avec un certain nombre de mesures contenues dans ce projet, comme je l'ai dit.

Il y a cependant deux aspects du projet sur lesquels je ne suis pas d'accord et j'en donnerai quelques exemples au député. Une partie de cette proposition repose sur la création d'une vaste usine de farine de poisson à base de capelan. C'était une proposition tout à fait valable voici un an et demi, mais compte tenu de l'état actuel des réserves de cette espèce, je doute que le projet soit maintenant réalisable.

L'autre inconvénient est que le projet tient pour acquis que le poisson serait pêché, congelé en mer et ensuite livré aux usines où il serait alors dégelé, traité et recongelé. La rentabilité de ce genre d'opération n'est pas vraiment établie. En fait, l'industrie est si peu convaincue que ce soit possible qu'elle ne s'est guère montrée enthousiaste depuis un certain nombre d'années pour ce genre d'entreprise. De toute évidence, on peut étudier cette question en fonction des répercussions sociales au niveau de l'emploi etc. Cette approche ne devrait pas être considérée comme une panacée pour tous les maux dont souffre cette région.

* * *

[Français]

LES PÉNITENCIERS

LA MISE EN VIGUEUR DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ RELATIVES À L'IDENTIFICATION DES GARDES ET DES DÉTENUÉS

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général, à qui j'ai donné préavis de ma question depuis le 22 novembre, il n'est jamais trop tard pour bien faire, bien sûr. À la suite d'une visite que j'ai faite à l'époque au pénitencier à sécurité maximum à Laval, j'ai constaté que des détenus n'avaient pas d'identification, et qu'un gardien sur trois en avait, chose qui fait partie des recommandations du sous-comité de la justice et des questions juridiques. Je demanderais au ministre s'il peut dire à la Chambre combien de ces recommandations-là ont été mises en vigueur jusqu'à présent, combien en reste-il, et, de plus, est-ce que les coupures budgétaires pourraient nuire à la sécurité dans les pénitenciers?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur le président, je remercie le député de sa question. Évidemment, la semaine dernière, lorsque j'ai comparu devant la commission parlementaire, j'ai donné des explications au sujet du progrès réalisé dans la mise en œuvre des recommandations du sous-comité. En effet, 38 des recommandations ont été mises en œuvre, ou presque, monsieur le président, et l'une d'elles se rapporte aux étiquettes d'identification données aux gardes et

aux cartes d'identité données aux détenus. En effet, il y a eu des problèmes au sujet de la supervision du port des pièces d'identification par les gardes, mais la recommandation a été acceptée, et nous faisons de notre mieux pour nous assurer que l'identification est faite, tant chez les détenus que chez les gardes. En ce qui touche la question de sécurité, je voudrais indiquer au député qu'en effet une des fonctions principales du service canadien des pénitenciers est la question relative à la sécurité. Il va de soi qu'on ne peut effectuer aucune réduction budgétaire susceptible d'affecter de façon négative la question de sécurité dans ces pénitenciers.

* * *

● (1452)

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES PAR LA SOCIÉTÉ

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports qui est aussi chargé de la Commission canadienne du blé. C'est au sujet de la décision prise par la Commission d'utiliser l'argent des céréaliculteurs pour soumissionner l'achat de wagons-trémies.

Mardi après-midi, à l'occasion du congrès national des agriculteurs, des responsables de la Commission canadienne du blé se sont entretenus avec des représentants de la Commission canadienne des grains et ont déclaré qu'à l'origine ils ne voulaient pas acheter de wagons, mais qu'ils y avaient finalement été obligés pour protéger les exportations de blé ainsi que notre capacité de manutention car le gouvernement et les chemins de fer s'étaient refusés à faire l'acquisition des wagons nécessaires.

Étant donné que l'un des problèmes les plus urgents est le nombre insuffisant de wagons et que l'on prévoit que les chemins de fer continueront à mettre hors service 1,800 wagons par an dans les prochaines années, le ministre va-t-il presser les chemins de fer, comme l'a demandé la Commission canadienne du blé, d'acheter 4,000 wagons-trémies et de réparer 5,000 wagons couverts afin d'assurer l'acheminement du grain ou bien le gouvernement va-t-il s'en charger lui-même?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député m'a demandé d'inciter les chemins de fer à prendre des dispositions. J'ai bien peur, malheureusement, qu'il ne soit pas en mon pouvoir d'accéder à sa requête. En effet, il me demande d'intervenir dans un domaine qui ne relève pas de moi.

Toute la question, très complexe, porte sur le nombre de wagons qui seront nécessaires en 1979 et en 1980 pour assurer le transport du grain. On peut soit se montrer prudent, soit adopter une attitude différente à cet égard. Le CP maintient qu'il dispose d'un nombre suffisant de wagons pour assurer sa part du transport des 23 millions de tonnes de grain prévus. Je lui ai indiqué que j'éprouvais quelques doutes quant à sa conclusion. S'il s'avère qu'il fait erreur, j'envisage de faire intervenir la Commission canadienne des transports ou d'intervenir personnellement. Je l'ai fait en particulier quand il a refusé de réparer des wagons-trémies supplémentaires et d'en partager le coût avec nous.